

Les conditions d'utilisation de KKC en Côte d'Ivoire varient selon qu'on est conducteur ou partenaire. Pour les conducteurs, il faut avoir un camion, s'inscrire sur l'application KKC en soumettant les documents requis (permis, pièce d'identité, carte grise) et suivre une formation en ligne. Les partenaires doivent avoir un dossier fiscal complet, posséder au moins un véhicule et disposer d'un bureau physique.

Pour les conducteurs

- **Conditions générales**
- Posséder un véhicule (il est possible de conduire son propre véhicule).
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Disposer d'un permis de conduire valide.

Inscription et formation

- Télécharger l'application KKC.
- Soumettre les documents requis (permis de conduire, pièce d'identité, carte grise).
- Compléter une formation directement via l'application.

Avantages

- Accès à des trajets et des zones de forte demande.
- Possibilité de travailler à temps partiel.
- Accès à des bonus et des tarifs dynamiques.

Pour les partenaires

Conditions générales

- Posséder un dossier fiscal complet.
 - Disposer d'un bureau facilement identifiable.
- **Exigences supplémentaires pour les propriétaires de flotte**
- Posséder au moins un camion.
 - S'engager à fournir un soutien et une formation aux chauffeurs.

Pour les entreprises

Conditions générales

- Possibilité de régler les trajets depuis un compte entreprise.
 - Contrôle des déplacements via une interface web.
 - Paramétrage des classes de service, adresses et limites pour les employés.
- **Avantages**
- Possibilité de déduire la TVA sur les courses.

- Génération de rapports de déplacement simplifiés